

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Divers bâtiments - Installations thermiques et aérauliques - Prise en charge des prestations de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation du parc - Convention à passer entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur PINON, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 novembre 2005, a décidé de procéder à la mise en concurrence des prestations de gestion énergétique et de maintenance des installations thermiques et aérauliques de la Ville, ainsi que des travaux de rénovation du parc dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif.

Dans la liste des bâtiments concernés, propriétés de la Ville, figurent des locaux occupés par le Centre Communal d'Action Sociale. Cet établissement a à sa charge le financement des achats d'énergie et d'entretien des installations avec le soutien logistique des services municipaux.

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire de locaux qu'il convient d'inclure dans le futur marché.

Afin de permettre une répartition des charges entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (achats d'énergie, maintenance et rénovation des installations thermiques et aérauliques) dans les bâtiments précités, occupés par le Centre Communal d'Action Sociale, il est proposé de conclure une convention.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) approuver les modalités de prise en charge des prestations de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques et aérauliques des locaux occupés par le Centre Communal d'Action Sociale et de ceux qui lui appartiennent ;

2) approuver le projet de convention à passer entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3) m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**